



Communiqué de presse
Conseil de Surveillance
du 17 mars 2011

Le Conseil de Surveillance a réaffirmé son adéquation totale avec les axes de développement du Port, tant sur ses propres projets que sur les investissements des opérateurs portuaires.

La politique de développement du Port est une politique de développement durable, mesurée et respectueuse de son environnement urbain et naturel.

Le Conseil de Surveillance soutient cette politique.

Après avoir investi 17 Millions d'Euros en 2010, **le Port investit à nouveau 21 Millions d'Euros en 2011** dans ses projets de développement durable.

Lors de cette séance le Conseil de Surveillance a approuvé le lancement de deux opérations :

- la réorganisation complète du quai nord du Bassin à Flot et notamment de son réseau ferroviaire ;
- la création de la desserte terrestre du nouveau terminal de l'Anse Saint-Marc.

Ces investissements sont en ligne avec la politique de report modal de la route vers le rail instaurée par le Port conformément aux objectifs du Grenelle Environnement.

En 3 ans le **tonnage de marchandises transportées par le rail a crû de 38%** sur le Port de La Rochelle.

Le Conseil de Surveillance a constaté avec satisfaction l'avancée des discussions pour la finalisation de la Réforme Portuaire, tant au niveau national qu'au niveau du Port de La Rochelle.

Il a souhaité que la mise en œuvre de cette réforme soit achevée dans les meilleurs délais.

Contact presse : Sarah Boursier
Tél. 05 46 66 10 38 - 06 01 28 40 39 - E-mail : s.boursier@larochelle.port.fr